PROCES -VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3G – genre CAM – VASP de marque MERCEDES-BENZ dont les types - variantes - versions suivent :

Type : G18 **Variante :** 33KN **Versions :** 36c - 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c
36p - 39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p

Livrés :
-en châssis cabine satisfont aux disposition des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.

NOTA : - Véhicule conforme aux limites du niveau C de la directive 2006/51/C.E. pour le moteur OM926 LA IV/1 ;
- Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2006/51/C.E. pour le moteur OM926 LA V/1.

Fait à Montlhéry, le 11 juin 2008
L'ingénieur de l'industrie
et des Mines
L. MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n°P-2657-06-01
Fait à paris, le 11 juin 2008
Pr. Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. Le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
M. CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés MERCEDES-BENZ FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité de DAIMLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions :

a°) - que le véhicule livré :
• en châssis-cabine (voir NOTA 1) **(1)**
• en VASP (voir NOTA 2)
(2) - Dénomination :
(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ
(D2) - Type : G18 **Variante (1) :** 33KN **Versions (1):** ~~36c - 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c~~ ~~36p - 39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p~~
(D3) - Dénomination commerciale : AXOR
(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WD..

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) (1) ..... :	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000
(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) (1) ..... :	19000	17990	19000	19000	19000	19000	17990	17990	17990	17990
(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (1) . :	22500	21490								
(avec boîtes de vitesses Mécanique) :			26000	32000	36000	40000 (#)	26000	32000	36000	40000 (#)

(#) Sauf avec boite de vitesses G100-12

(J) - Catégorie internationale : N3G
(J1) - Genre national (1): CAM – VASP
(K) - Numéro de la réception par type : P-2657-06-01
(P1) - cylindrée (cm3) : 7201

Variante :	**33 KN**
(P2) - Puissance nette maximale (KW) :	240

(P3) - Source d'énergie : GO
(P6) - Puissance administrative (CV) : 19
(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) *(1)* : 2 - ~~3 - 6~~

(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dbA) (1) - latéral vers l'arrière :	~~89~~	89
- latéral vers l'extérieur :	~~91~~	91
- vertical :	83	83
- vertical avec silencieux vertical :	~~81~~	81
(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) (1) ...:	1650	1650
(V7) – CO^2 (g/km) (1) ..... :	-	-
(V9) – Classe environnementale (1) ..... :	0555*0651C	0555*0651G

(1) : rayer les mentions inutiles
(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus

b°) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le : ..... **pour être livré à :** .....
(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du distributeur)

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires - dispense de visa n° 5/99 du 21/12/99 de la DSF des Yvelines

Fait à Rocquencourt , le : 23.02.08 **N°d'immatriculation :** .....
MERCEDES-BENZ France (à remplir par la Préfecture)

Mercedes-Benz France
Parc de Rocquencourt
BP 100
78153 LE CHESNAY CEDEX
Tél. 01 39 23 56 00
Siren 622 044 287
RCS Versailles
Société par Actions Simplifiée au Capital de 65 000 000 Euros

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE DEDOUANEMENT

- Formalités fiscales douanières accomplies, Dispense de Visa n°5565 du 24/06/1999

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés MERCEDES-BENZ FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité DAIMLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

- Dispositif antibloqueur de roues ..... : **OUI**
- Réservoirs de carburants : ..... Emplacement : **COTE DROIT - ~~COTE GAUCHE~~** (1)
..... Nombre et capacité : 1x300 (2)
- Chauffage autonome à combustible liquide ..... : **~~OUI~~ - NON** (1)
- Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2. ..... : **~~OUI~~ - NON** (1)
- Marque de ce ralentisseur ..... : ..... (2)
- Type de ce ralentisseur ..... : ..... (2)
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et PTRA (voir NOTA du chapitre 2) ..... : ..... (2)
- Pneumatiques ..... Essieu 1 : 13R 22,5 - ~~295/80 R 22,5 ou 12 R 22,5 ou 315/80 R 22,5 ou 315/70 R 22,5 ou 385/65R 22,5~~ (1)
..... Essieu 2 : 13R 22,5 - ~~295/80 R 22,5 ou 12 R 22,5 ou 315/80 R 22,5 ou 315/70 R 22,5~~ (1)
- Charges maximales techniquement admissibles (indiquées sur la plaque constructeur) ..... Essieu 1 : ~~7100kg~~ 7500kg - ~~8000kg - 9000kg~~ (1)
..... Essieu 2 : ~~12600kg~~ 13000kg (1)
- Suspension de l'essieu moteur : -ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE,
- Type de boîte de vitesse ..... :

B.V. mécanique
~~**G131** - 9 rapports (1ère = 14,573)~~ (1)
G100 - 12 rapports (1ère = ~~9,964~~) (1)
G211 - 16 rapports (1ère = 17,030) (1)
~~**G221** - 9 rapports (1ère = 16,150)~~ (1)
G240 - 16 rapports (1ère = ~~11,720~~) (1)

- Type de freinage ..... : **Pneumatique** (1)
~~Electropneumatique (EPB)~~ (1)
- Dispositif de protection arrière contre l'encastrement d'origine Mercedes-Benz :OUI – ~~NON~~ (1)
(si oui, dispositif adapté aux pneumatiques mentionnés ci-dessus)

- 06/08 - Impritexte